



Conduite du chantier :

« Bilan et stratégie de développement des filières sur les zones des SAGI »

Dans le cadre de l'Action Structurante du COSTEA au bénéfice du Réseau Ouest-Africain des Sociétés d'Aménagement et de Gestion de l'Irrigation (ROA-SAGI)



Livrable 3 : notes de synthèse *SODAGRI - Filière riz au Sénégal*

07/2021

Présenté par



Rédaction	<i>Oumar Ly, SODAGRI</i>
Assurance qualité	<i>Mathieu Faujas, Gabriel Morin-Kasprzyk, Florence Deram Malerbe</i>
Version provisoire	<i>15/05/2021</i>
Version finale	<i>07/07/2021</i>

Table des matières

Tables des illustrations	i
Sigles et acronymes utilisés.....	ii
1 La filière au niveau national.....	1
1.1 Présentation.....	1
1.2 Production, importation et consommation	2
1.2.1 Riziculture irriguée sur le bassin de l’Anambé	3
1.2.2 Riziculture pluviale.....	3
1.2.3 Les grands chiffres de la filière au niveau national et leur évolution.....	3
1.3 Cartographie de la filière de l’amont à la commercialisation	4
1.3.1 Producteurs.....	5
1.3.2 Fournisseurs et prestataires de services.....	6
1.3.3 Transformateurs	7
1.3.4 Commerçants.....	8
1.3.5 Institutions de financement	8
1.3.6 Les structures d’appui conseil.....	9
1.3.7 Institutions d’assurance agricoles.....	9
1.3.8 Recherche agricole.....	9
1.4 Principales contraintes et perspectives du fonctionnement de la chaîne de valeur	9
2 Présentation de la SAGI et de son positionnement dans la filière	12
2.1 Caractérisation de la SAGI.....	12
2.2 Statuts, évolution des missions de la SAGI.....	13
2.3 La SAGI dans la filière	15
2.3.1 Contraintes	15
2.3.2 Enjeux et perspectives.....	16
Annexe.....	17

Tables des illustrations

Tableau 1 : Calendrier culturel (culture d’hivernage).....	2
Tableau 2 : Superficie et production rizicole au Sénégal.....	3
Tableau 3 : Analyse SWOT de la filière riz au Sénégal.....	11
Tableau 5 : récapitulatif des missions/activités SAGI	14
Figure 1 : Schéma de la chaîne de valeur du riz au Sénégal	5
Figure 2 : Carte de la zone d’intervention de la SODAGRI	13

Sigles et acronymes utilisés

AFD	Agence Française de Développement
ANSD	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
BA	Bassin de l'Anambé
BNDE	Banque Nationale pour le Développement Economique
CIRIZ	Comité Interprofessionnel Riz
CNAAS	Compagnie Nationale d'Assurance Agricole du Sénégal
CV	Chaîne de Valeur
DAPSA	Direction de l'Analyse et de la Prévision des Statistiques Agricoles
DRDR	Directions Régionales de Développement Rural
EAF	Exploitation Agricole Familiale
FAO	Food and Agriculture Organization
FCFA	Franc CFA
FEPROBA	Fédération des Producteurs du Bassin de l'Anambé
FPA	Fédération des Périmètres Autogérés
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
Ha	Hectare
ISRA	Institut Sénégalais de Recherche Agricole
LBA	La Banque Agricole
LOASP	Loi d'Orientation Agro-sylvo-Pastorale
MAER	Ministère de l'Agriculture et de l'Equipement Rural
NACE	Note d'Analyse du Commerce Extérieur
PNAR	Programme National d'Autosuffisance en Riz
PNIA	Programme National d'Investissement Agricole
PRACAS	Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise
PSE	Plan Sénégal Emergent
SAED	Société d'Aménagement et d'Exploitation du Delta du Fleuve Sénégal
SAR	
SODAGRI	Société de Développement Agricole et Industriel du Sénégal
VFS	Vallée du Fleuve Sénégal

1 La filière au niveau national

1.1 Présentation

Le Sénégal dispose de 3,8 millions d'hectares de terres cultivables. Le pays a fait de l'augmentation de la production agricole en général et rizicole en particulier un objectif majeur. Depuis plus de 3 décennies, le Sénégal a consenti d'importants investissements aux fins de développer la riziculture. Un vaste programme d'aménagements hydroagricoles a été initié portant sur 105 000 Ha dans la Vallée et le Delta du Fleuve Sénégal (VFS), ainsi que sur la Falémé, et 5 000 Ha dans le Bassin de l'Anambé. De plus, d'importants travaux de réhabilitation d'infrastructures existantes sont effectués chaque année afin de conférer à ces zones d'exploitation la capacité de poursuivre l'effort d'amélioration de la productivité.

Dans le même temps, le Gouvernement du Sénégal joue sur des actions conjoncturelles afin d'encourager la production. Nous pouvons citer la subvention des engrais et du matériel agricole, la gratuité au producteur du service d'appui-conseil et de la recherche agricole, l'appui à la lutte contre les agressions aviaires et acridiennes, la facilitation de l'accès aux semences, l'apurement des dettes en cas d'accidents climatiques, la mise en place de pistes d'accès aux zones de production.

Le pays dispose aujourd'hui d'un plan de développement devant concourir à de grandes avancées socioéconomiques dans un pas de temps de 20 ans. Le Plan Sénégal Emergent – PSE est une plateforme qui rassemble l'ensemble des politiques publiques économiques et sociales sénégalaises. Elle vise spécifiquement à faire du secteur de l'Agriculture le moteur du développement économique du Sénégal. L'atteinte de cet objectif passera d'abord par une mutation du secteur primaire dans ses principes fondamentaux.

Le PSE s'appuie sur trois axes : (i) Transformation structurelle de l'économie, (ii) Capital humain, Protection sociale et Développement durable, et (iii) Gouvernance, Institutions, Paix et Sécurité. L'agriculture occupe une place de choix dans le PSE. Le plan se propose de satisfaire trois aspirations dans le cadre de son axe 1 : (a) renforcer la sécurité alimentaire et rééquilibrer une balance commerciale dégradée par les importations de produits alimentaires, (b) développer des filières intégrées compétitives et à haute valeur ajoutée, (c) préserver les équilibres socio-économiques et dynamiser l'économie rurale.

Le Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS - 2014), volet agricole du PSE, supporte une augmentation durable de la productivité devant conduire à l'atteinte d'objectifs quantitatifs d'autosuffisance sur les produits essentiels. Le PRACAS s'articule avec la Loi d'Orientation Agro-sylvo-pastorale (LOASP - 2004) et avec le Programme national d'investissement agricole (PNIA) dont il hiérarchise les actions du volet agriculture en ciblant les filières porteuses.

Le Programme National d'Autosuffisance en Riz (PNAR) concerne tous les aspects liés au développement de la riziculture dans le cadre du PRACAS. Les objectifs clefs de cette initiative se déclinent comme suit : (i) assurer la souveraineté et la sécurité alimentaires, (ii) réduire le déficit de la balance commerciale, et (iii) participer activement à la croissance économique et la création d'emplois.

Le PNAR visait la production de 1 600 000 tonnes de paddy à l'horizon 2017 pour un investissement estimé à 427 milliards FCFA pris en charge par l'Etat, les partenaires au développement, les organisations professionnelles et le secteur privé. La stratégie prévoyait une contribution plus importante du système pluvial (40%), le système irrigué devant fournir les 60% restants de la production. Toute une série de mesures devaient supporter l'atteinte de cet objectif à savoir (i) la réalisation et la revitalisation d'aménagements hydroagricoles pour systématiser la double culture et ainsi doper l'intensité culturale, (ii) la modernisation de l'équipement agricole pour faciliter l'intensification, (iii) la mise en place d'un fonds de commercialisation de 5 milliards FCFA à la Banque Agricole (LBA) et (iv) la régulation des importations par l'indexation des autorisations d'importer sur les volumes de riz local achetés.

Pourtant, l'objectif de production n'a pas été atteint à l'issue du programme (seulement 1 million de tonnes ont été produites en 2017). A partir d'une réévaluation du potentiel foncier, il a depuis été réactualisé. L'autosuffisance en riz est désormais projetée pour 2023.

Le Sénégal a souscrit à l'Agenda 2063 de l'Union Africaine qui promeut, entre autres, une agriculture moderne pour une meilleure production, productivité et valeur ajoutée, contribuant à la prospérité nationale et à la sécurité alimentaire collective de l'Afrique (LPSDA 2018 – 2022).

Grâce à ces efforts continus, d'importants progrès ont été notés au niveau de la production qui est passée de 469 650 T en 2012 à quelque 1,4 million de tonnes en 2020. Cette production correspond à 63% des objectifs de croissance fixés pour la filière riz par le PRACAS.

1.2 Production, importation et consommation

La riziculture doit sa spécificité au fait qu'elle est pratiquée à tous les niveaux de la toposéquence (USAID, 2016) :

- La riziculture pluviale stricte effectuée sur les terres exondées,
- La riziculture dite de nappe effectuée sur les terres de transition,
- La riziculture inondée pratiquée sur les terres submergées,
- La riziculture de mangrove.

Historiquement, la riziculture dans lesdites zones revêt un caractère traditionnel. A l'hivernage, le calendrier cultural se présente comme suit.

Tableau 1 : Calendrier cultural (culture d'hivernage)

OPÉRATIONS	PÉRIODE
Travaux du sol consistant généralement à un offsettage (profondeur de 15 cm). Les labours se font sur un pas de temps de trois ans	15-30 juin (après la première pluie)
Épandage d'engrais ternaire (150 kg de 15-15-15)	
Semis avec une lame d'eau d'environ 5 cm	
Reprise de l'offsettage en mode croisement avec le premier	
Application d'herbicide (8 litres de Propanyl et 2 litres de 2-4D) contre <i>Echinolochloa</i> et principales <i>cyperaceae</i>	15 jours après semis
1 ^{er} Épandage d'urée (120 kg)	21 jours après semis
2 ^{ème} Épandage d'urée (120 kg)	45 jours après semis
Récolte à 14% d'humidité	90 à 100 jours après semis

Pour la campagne de contre-saison, les activités commencent vers le 15 février avec des variétés à cycle court ou intermédiaire afin d'éviter tout empiètement sur l'hivernage.

La production de riz au Sénégal est organisée en deux systèmes de culture que sont (i) l'irrigué, localisé dans le Bassin de l'Anambé et dans la zone Vallée du Fleuve Sénégal avec des superficies aménagées de 5 000 et 105 000 Ha respectivement, (ii) le pluvial pratiqué dans les parties Sud et Sud-Est (Tambacounda, Kédougou, Kolda, Sédhiou, Ziguinchor) et Centre (régions de Kaolack, Kaffrine, Fatick) à différents niveaux de développement.

La riziculture irriguée au Sénégal se pratique essentiellement dans deux zones géographiques qui sont le Bassin de l'Anambé (BA) et la Vallée du Fleuve Sénégal (VFS). Les aménagements hydroagricoles couvrent un total de 110 000 Ha répartis sur les deux bassins. Ils représentent en 2016 seulement 35% de la superficie irrigable au Sénégal contre un objectif de 81% visé dans le PSE. Le coût d'entretien des aménagements difficilement supportables par les exploitants et les retards souvent notés dans l'exécution des travaux sont autant de causes qui peuvent expliquer cette situation.

Selon la Direction de l'Analyse et de la Prévision des Statistiques Agricoles (DAPSA), le pluvial contribue environ à 53% de la production nationale alors que l'objectif fixé par le PRACAS était de 40% des 1 600 000 tonnes totales (PRACAS, 2015).

1.2.1 Riziculture irriguée sur le bassin de l'Anambé

L'hydrologie du fleuve Kayanga, principale source d'eau, est simple parce que résultant d'un régime pluvial unimodal à saison humide estivale. Le dispositif principal de l'hydrostème est constitué par le réservoir de confluence qui reçoit les eaux en provenance du barrage de Niandouba et remplit par gravité le lac Waïma. Celui-ci reçoit également les eaux de ruissellement des affluents. Ce fonctionnement est théoriquement valable pendant l'hivernage. En période de basses eaux, l'eau est retenue dans le lac par le seuil du pont de Kounkané. Ce réservoir est utilisé pour l'irrigation de contre saison mais sert aussi d'appoint en hivernage via un truchement des chenaux d'amenée qui acheminent l'eau jusqu'aux stations de pompage.

Le fonctionnement de ce système est gravitaire. Le complexe Kayanga - Anambé se présente finalement comme une suite de réservoirs et d'axes hydrauliques avec, en amont, le réservoir principal de Niandouba avec 85 millions de m³, l'axe Niandouba – barrage du Confluent, puis le réservoir du barrage du Confluent d'environ 34 millions de m³ et enfin le réservoir du lac Waïma avec 25 millions de m³.

Par contre, l'Anambé et ses affluents ont un tracé assez complexe. La plaine centrale d'inondation, dont les pentes sont très faibles (0.1%), comprend le chenal de l'Anambé et s'étend jusqu'à la cote 21 m. la submersion y est prolongée en dehors de la saison des pluies du fait des difficultés de drainage au niveau du canal exutoire. En saison sèche, une forte dessiccation affecte les sols à forte teneur en argile.

1.2.2 Riziculture pluviale

La riziculture pluviale est localisée dans les régions sud (Ziguinchor, Sédhiou, Kolda), orientales (Tambacounda, Kédougou) et dans une moindre mesure dans le centre (Kaffrine, Kaolack, Fatick). Cette couverture est largement permise par la disponibilité des variétés améliorées telles que les Nerica, mais aussi la grande adaptabilité des variétés Sahel notamment la 108. La SODAGRI encadre un important périmètre en pluvial dans la région sud-est de l'ordre de 200 000 Ha en 2020 qui a produit près de 40% de la production nationale cette année-là.

La riziculture pluviale est par définition dépendante de la pluie. Les conditions climatiques conditionnent fortement sa pratique et fait, qu'au-delà des caractéristiques agro-pédologiques, elle se pratique dans des zones situées au moins au niveau des isohyètes 800.

Le riz pluvial est exploité au niveau des plateaux et bas-fonds et s'intègre dans des rotations culturales à l'inverse des zones irriguées. Ainsi sur le plateau, il est noté une concurrence avec l'arachide, le maïs, le sésame ou encore le mil tandis qu'au niveau des bas-fonds, le maraîchage assure le « prolongement de l'hivernage » en termes de valorisation de l'eau résiduelle. Dans les différents systèmes de production agricole, la riziculture représente 15 à 75% des superficies emblavées par exploitation.

1.2.3 Les grands chiffres de la filière au niveau national et leur évolution

Tableau 2 : Superficie et production rizicole au Sénégal

Année	Superficie (Ha)			Pluvial*	Production (T de paddy)				
	Irrigué**		Total		Irrigué**		Pluvial*		National
	BA	VFS							
2020	3 650	78 500	82 150	194 000	469 150	33,5%	545 000	39%	1 400 000
2019	4 250	72 000	76 250	121 000	472 000	41%	363 000	31,5%	1 150 000
2018	4 720	76 000	80 720	87 000	498 400	49%	261 000	28%	1 015 000
Il y a 10 ans	2 500	21 500	24 000	ND	348 800		ND		348 800
Il y a 20 ans	1 500	26 700	28 200	ND	152 400		ND		152 400

** les données sont annuelles incluant la double culture. Les périmètres du BA et de la VFS représentent la totalité des périmètres irrigués du Sénégal.

* Uniquement pour les superficies suivies par la SODAGRI

BA : Bassin de l'Anambé

VFS : Vallée du Fleuve Sénégal

ND : Production non déterminée car n'ayant pas fait, officiellement, l'objet d'une déclinaison statistique

Les rendements sont très variables et sont en moyenne de l'ordre de 5 à 5.5T/Ha dans le BA et de 6 à 7 T/Ha dans la VFS pour le riz irrigué. Au niveau de la production en pluvial, ils varient entre 2 et 3 T/Ha. La part de l'autoconsommation est difficilement évaluable.

Le paddy a deux destinations : les semences et le riz blanc. Le riz commercialisé est de différents calibres : entier, brisé et fin, correspondant à différentes clientèles dont les habitudes alimentaires varient. La transformation du paddy en riz blanc génère des sous-produits que sont la balle de riz qui est valorisée pour la production d'énergie et le son utilisé pour l'alimentation animale.

En 2020, la consommation par tête de riz est évaluée au Sénégal à 90 kg/hbt/an en moyenne (Source : rapport FAO), soit 1,5 million de tonnes consommées pour 16,7 millions de personnes.

Malgré l'augmentation de la production nationale, il est constaté une hausse substantielle des importations de riz sur la même période. En effet, les importations de riz sont passées de 650 000 T en 2010 à près de 980 000 T en 2019 soit une augmentation de 66% avec une moyenne de 953 000 T sur les six dernières années (ANSD, NACE, 2013-2019). Le poids sur la balance commerciale est indéniable. En 2017, en termes de comparaison, le coût du riz importé représente 4,8 fois celui du lait et 5,8 fois celui du maïs (ANSD, NACE, 2012-2018), soit environ 3% du PIB.

Du fait de la place qu'occupe le riz dans l'alimentation nationale et compte tenu du poids des importations, les cours mondiaux déterminent le prix au détail du riz sur le marché sénégalais, le prix du riz importé impactant corrélativement le prix du riz local. Il y a donc une transmission forte des prix internationaux (Lançon et al, 2011). Il existe néanmoins des cloisonnements dans le marché du riz qui amortissent l'effet de la fluctuation des prix mondiaux. D'autre part, le prix au détail du riz importé dépend fortement de facteurs externes tels que le prix d'achat, le cours du dollar et le cours du pétrole qui affectent le fret (IPAR, 2016).

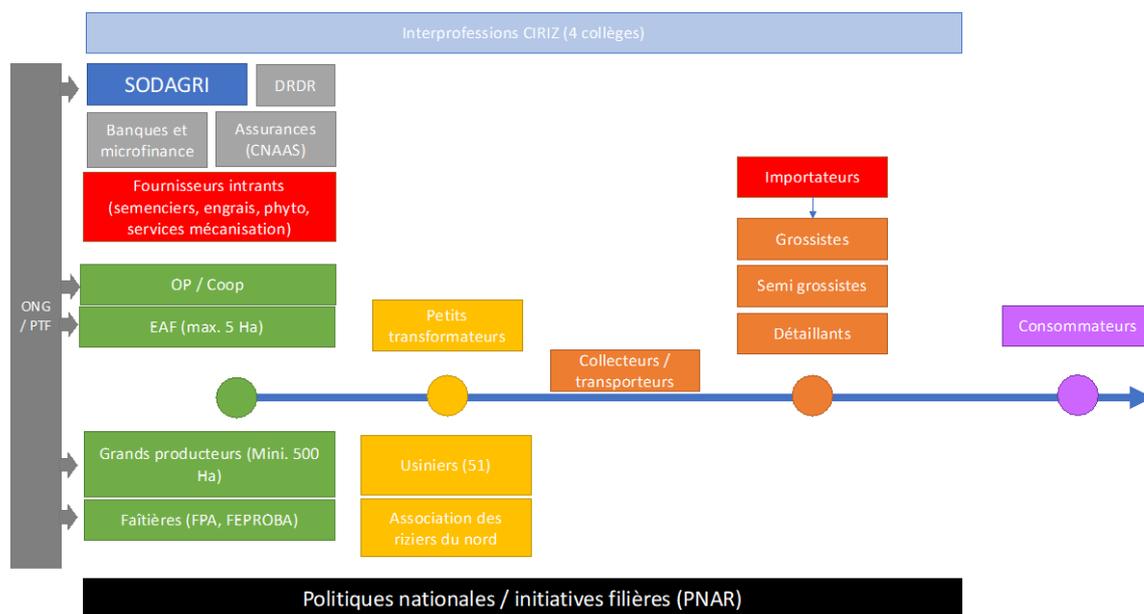
1.3 Cartographie de la filière de l'amont à la commercialisation

Les acteurs constitutifs de la chaîne de valeur sont les producteurs et leurs organisations, les prestataires de services (travaux de préparation du sol, récolte), les transformateurs, les commerçants, les institutions financières, les structures d'appui conseil et de recherche agricole.

Les différents maillons de la chaîne de valeur riz sont représentés dans le Comité Interprofessionnel Riz (CIRIZ), qui est une organisation fédérative, et formellement constitués en 4 collèges : fournisseurs d'intrants et de matériels agricoles, producteurs, transformateurs et commerçants. Différents sous-collèges représentatifs des diversités intra-collège existent également afin d'assurer la prise en compte des besoins des acteurs. Par exemple pour le collège des producteurs, il s'agit des sous-collèges Riz Pluvial et Riz irrigué.

Une grande importance y est aussi accordée à la prise en compte de la pluralité des types d'intervenants, à savoir l'Association des Producteurs Privés, des représentants des grands producteurs ou des semenciers entre autres.

Figure 1 : Schéma de la chaîne de valeur du riz au Sénégal



1.3.1 Producteurs

La production rizicole au Sénégal est atomisée sur une vaste surface du territoire, étant le fait de différents types de producteurs de capacités variables qui sont répartis sur des zones avec des réalités agro-pédo-climatiques différentes.

Il apparaît clairement que la promotion du riz reste intimement liée à un rôle de culture de rente qui devra donc nécessairement s’insérer dans une économie de marché. Il est très important dans ce climat de changement institutionnel de considérer l’exploitation familiale comme une entité privée. En réalité, les chefs d’exploitation doivent devenir de véritables entrepreneurs qui, au nom de besoins familiaux clairement identifiés, conçoivent des objectifs de production planifiés sur les disponibilités foncières et en fonction de la main d’œuvre des unités de production.

Toutefois, deux types de producteurs¹ sont identifiés à savoir les exploitants qui emblavent de grandes superficies (minimum 500 Ha) et ceux d’envergure familiale (inférieur à 5 Ha). Les premiers s’insèrent dans une logique d’économie marchande et vendent une proportion importante de leur production. Le deuxième lot de producteurs n’a pas prioritairement une orientation commerciale et opte plus pour une cession des surplus en fonction des besoins de liquidités de leur exploitation. Au niveau national, la moyenne des surfaces en riz par exploitant est comprise entre 0,5 et 2 Ha suivant l’accès aux différentes séquences écologiques. Ce système de culture mobilise quasiment 80% des riziculteurs du Sénégal. Les producteurs en pluvial sont mal connus car les surfaces sont difficiles à mesurer.

Dans cette perspective, il reste difficile pour un producteur de disposer de son propre schéma d’exploitation. L’exploitation agricole détient des terres de plus en plus éparpillées car étant définies par la disposition géographique des aménagements. Ainsi, la notion d’unité de production et de sol devient de plus en plus inexistante et impacte l’efficacité dans l’utilisation du matériel et de la main d’œuvre.

L’araire constitue l’outil de base des femmes, qui représentent 70% de producteurs de cette culture. En effet, la grande mécanisation y est soit inadaptée, notamment dans les bas-fonds avec des sols lourds et une topogénèse spécifique, soit inaccessible au niveau des plateaux et vallées du fait d’une indisponibilité du crédit d’investissement. Il est remarqué un découplage de l’agriculture et de l’élevage au sein des différentes unités de production réduisant de plus en plus la pratique de la culture attelée.

¹ La compréhension est que la superficie agricole emblavée constitue ici le seul critère de distinction.

Il ressort que (i) les opérations de travaux du sol et de récolte sont faites manuellement et donc expliquent que les superficies soient réduites, (ii) les semis sont effectués en ligne ou par repiquage, ce qui en réduit la quantité à l'unité de surface comparée au semis à la volée, (iii) la consommation en engrais est très faible du fait du pouvoir d'achat limité des producteurs, et celle de pesticides est nulle, conséquence des pratiques culturales traditionnelles qui sont encore utilisées.

Depuis l'avènement du PNAR, qui a renforcé la mise à disposition de semences certifiées, un changement de pratique s'opère au niveau des zones de production. En effet, les producteurs concèdent désormais à générer des surplus de production aux fins de procéder à la monétarisation. L'effet de ce changement de mentalité vers une riziculture plus commerciale entraîne une augmentation de la productivité et donc la capacité des producteurs à fournir du riz paddy à des transformateurs via leurs organisations de base.

Il est utile de signaler la forte dynamique organisationnelle au niveau de la riziculture irriguée, en l'occurrence avec la Fédération des Périmètres Autogérés (FPA) dans la Vallée du Fleuve Sénégal et la Fédération des Producteurs du Bassin de l'Anambé (FEPROBA) dans le BA. A travers leurs organisations décentralisées (unions hydrauliques, sections villageoises et GIE), les producteurs sont mobilisés sur les mécanismes d'accès global au crédit à base de caution solidaire, la gestion des aménagements et des infrastructures hydrauliques, l'achat groupé d'intrants (semences, engrais, produits phytosanitaires), l'organisation des prestations de services (travaux de préparation du sol, opérations de récolte, surveillance de l'irrigation) et dans la commercialisation des volumes destinés au remboursement du crédit de campagne. Il s'en suit que ce type d'organisation facilite l'accompagnement par les structures d'appui-conseil.

Pour le riz pluvial, la dynamique organisationnelle gagnerait beaucoup à être renforcée. En effet, elle est très fragile en ce sens que nombre d'activités se font de manière individuelle (achat de semences, accès au matériel agricole, commercialisation).

Au-delà de l'accès au crédit qui est quasi inexistant dans la riziculture pluviale du fait du risque inhérent à la pluviométrie fortement aléatoire dans un contexte de changement climatique effectif, d'autres contraintes structurelles sont notées. La plus inquiétante constitue sans nul doute la perte des terres arables, du fait par exemple de la salinisation (remontée du biseau salé dans certains contextes du fait d'une surexploitation) ou de l'ensablement (absence totale de travaux d'aménagement même sommaires comme la constitution de diguettes par exemple).

La tenure foncière reste globalement informelle dans le système pluvial. Le risque foncier décourage les investissements au champ et complexifient les rapports avec les institutions de financement.

Il faut noter que, de plus en plus, des modèles de financement intégré visant à encourager la contractualisation sont mis en œuvre. Les parties prenantes (producteurs, établissements de crédit, fournisseurs d'intrants, prestataires de service, transformateurs et acheteurs) entretiennent des relations contractuelles avec les producteurs.

1.3.2 Fournisseurs et prestataires de services

Nous retrouvons dans ce collège les fournisseurs d'intrants, de matériel agricole ainsi que les responsables de prestations relatives aux travaux mécaniques de labour et de récolte.

Les semences proviennent de producteurs détenteurs d'un agrément qui les autorise à produire selon les notifications fixées par l'Etat. Les producteurs peuvent avoir accès à ces semences en exprimant leurs besoins qui doivent être validés par les SAGI et les structures étatiques ad hoc comme les Directions Régionales de Développement Rural (DRDR).

Les fournisseurs de semences reçoivent leur agrément du MAER. Les fournisseurs d'engrais reçoivent aussi un agrément pour les types de fertilisant autorisés et les localités qu'ils sont autorisés à desservir. L'Etat à travers le MAER accorde une forte subvention sur les semences et engrais afin d'en faciliter l'accès aux producteurs.

Les prestataires de services disposant de matériel agricole peuvent être producteurs ou pas et offrent en prestation des travaux de labour et de récolte conformément à la planification des producteurs via leurs organisations faïtières.

En cas de financement à crédit, ces prestataires sont directement payés par l'organisme prêteur sur présentation de la justification de l'activité. Ainsi des « vouchers » sont remis au producteur qui lui octroient le droit aux travaux du sol sur une superficie spécifiée.

Les contraintes identifiées pour ce maillon se résument globalement au délai d'attente pour le paiement effectif, le maillage des prestations qui ne suit pas toujours une logique géographique, les pannes récurrentes avec parfois l'indisponibilité des pièces de rechange, un déficit de standardisation du déroulement des itinéraires techniques qui sont la cause de décalage des prestations.

1.3.3 Transformateurs

La transformation est fondamentalement le fait de particuliers (personnes physiques et/ou morales). Son développement à travers l'engagement du secteur privé exige un environnement institutionnel favorable et la disponibilité du riz paddy.

Généralement, le prix de cession du riz paddy aux unités de transformation est de 130 F/ kg.

La transformation est opérée dans la VFS (50 unités) et dans le BA (une unité) par le biais de rizeries industrielles d'une capacité supérieure à 10 000 T par an (de 1 et 5T/heure jusqu'à 8 et 16T/heure pour les deux agrobusiness) et des rendements de 60-70% et une production dans des proportions de 56% de riz entier et 44% de riz brisé. Dans le BA, l'usine n'est toujours pas opérationnelle, l'opérateur étant réticent à assurer la commercialisation.

Au-delà, de ces unités industrielles, il y a des mini rizeries avec des capacités de 2 000 à 4 000 T par an et des rendements forts appréciables de l'ordre de 35 à 40%. Elles sont souvent gérées par des organisations de producteurs et ne disposent souvent que d'un marché réduit au niveau local. De même, la fourniture de riz paddy est très aléatoire, étant intimement liée aux performances productives des producteurs membres. De plus, leur capacité de contractualisation est très limitée du fait d'un accès réduit au financement. Enfin, il y a les décortiqueuses localisées au niveau des villages, gérées par des GIE, avec des rendements très faibles tournant autour de 40%. Elles sont quasi exclusivement dédiées à satisfaire la demande domestique.

Par ailleurs, dans les zones non aménagées et couvertes par la SODAGRI, la transformation se fait essentiellement à l'aide de décortiqueuses et ne sont pas retracées dans les statistiques nationales.

Le coût de transformation se situe autour de 20 FCFA par kg de paddy, mais il n'est pas pris en compte le transport ainsi que l'amortissement des infrastructures. En effet, ces données sont variables selon le lieu de production et la type de matériel.

A l'exception de l'unité récemment installée dans le Bassin de l'Anambé, toutes les autres sont ainsi localisées dans la VFS, dont la plupart se retrouve dans l'Association des Riziers du Nord. Les rizeries industrielles sont polarisées dans une zone qui n'attire pourtant pas la majorité de la production nationale. Elles se disputent une production locale de paddy insuffisante et tournent ainsi à un niveau en dessous de leurs capacités installées. Ce choix d'installation dans la VFS est exclusivement le fait de privés qui ont privilégié la proximité avec Dakar et de la longue tradition de commercialisation du riz dans cette zone.

Cette répartition géographique occasionne cependant un grand déséquilibre des capacités au niveau national alors que, de par l'éloignement, la production est cloisonnée. Il limite l'efficacité en termes de temps de travail et donc de génération de revenus de ces entités, souvent à grande envergure.

Les zones de production en pluvial sont délaissées par les usiniers qui considèrent l'investissement trop risqué en considération de la dépendance à la pluviométrie. Bien que la production pluviale soit la plus abondante au niveau national, ce manque de capacités d'usinage localement provoque des difficultés d'écoulement des surplus. La SODAGRI a installé une trentaine de décortiqueuses sur sa zone. Mais étant donné les coûts et la qualité médiocre du riz produit, la production est destinée à rester sur les marchés locaux moins rémunérateurs.

Cet état de fait constitue un défi en termes de consolidation pour assurer un approvisionnement régulier des rizeries et minimiser leurs coûts logistiques, et in fine impacter le coût du riz blanc. La production totale de riz au Sénégal en termes de disponibilité géographique et les contingences logistiques limitant

fortement la capacité d'acquisition de ces rizeries au-delà d'une certaine distance autour de l'usine font que la durée de fonctionnement moyen excède rarement 8 mois par an. Cet état de fait occasionne un certain retard dans la rentabilisation de l'activité, dans le renouvellement des machines et donc dans l'amélioration continue du produit fini, gage de la pérennité de toute industrie.

1.3.4 Commerçants

Il existe essentiellement 4 types de commerçants dans la filière Riz :

- Les importateurs sont environ une douzaine au Sénégal. Ils assurent la presque totalité des importations de riz qui s'élevaient en 2017 à 979 400 T de riz blanc (ANSD, 2018). Depuis 2015, la volonté politique nationale d'encourager la promotion du riz local a conduit les autorités sénégalaises à conditionner les autorisations d'importation de riz à l'achat effectif d'un quota de la production nationale,
- Les grossistes collaborent directement avec les importateurs et signent aussi des contrats de concession avec les transformateurs. Ils sont assez localisés, mais ont un rayon de couverture qui leur permet de répondre à la demande nationale,
- Les semi-grossistes et détaillants assurent la distribution au niveau des marchés locaux et sont les interlocuteurs directs des consommateurs finaux. Ils disposent de riz blanc local et importé tout en étant plus guidés par la demande sans préférence particulière pour une quelconque provenance de leur produit. Notons qu'il existe quand même des boutiques dédiées au riz local mais qui sont plus le fait d'organisations de producteurs qui font en même temps de l'usage prolongé par une activité de commercialisation,
- Les commerçants ambulants, communément appelés bana-banas, bien qu'étant très informels, sont partie intégrante du schéma de commercialisation. Ils font le lien entre les producteurs, surtout résidant dans des zones dépourvues de voies de desserte, et les commerçants des centres urbains. Ils ont souvent recours aux décortiqueuses artisanales afin de minimiser au maximum les charges. La qualité en est affectée, ainsi que l'image du riz local, en raison du taux de brisures et de déchets élevés.

Malgré des efforts significatifs fournis par les acteurs de la filière, les coûts de production du riz blanc local, ainsi que sa qualité comparée au riz importé, conjugué à une promotion insuffisante, sont les principaux facteurs limitant pour le développement d'un marché national régulier et rémunérateur pour la production nationale.

Le prix de référence de vente au consommateur du riz blanc varie entre 280 FCFA/kg et 250 FCFA/kg selon le taux de brisure.

1.3.5 Institutions de financement

Il existe un dispositif d'acteurs très dense avec La Banque Agricole (LBA), la Banque Nationale pour le Développement Economique (BNDE), le Crédit Mutuel du Sénégal (CMS), l'Union des Mutuelles du Partenariat pour la Mobilisation de l'Épargne et du Crédit Au Sénégal (UM-PAMECAS), l'Union des Institutions Mutualistes Communautaires d'Épargne et de Crédit (UIMCEC) entre autres et de plusieurs nouveaux instruments financiers complémentaires que sont le Fonds National de Développement agro-sylvo-pastoral (FNDASP), le Fonds d'Appui au Secteur du Développement Rural (FADSR), le Fonds Souverain d'Investissement Stratégiques (FONSIS), le Fonds de Garantie des Investissements Prioritaires (FONGIP).

L'implication de ces institutions dans le financement de l'agriculture est, cependant, inégale. En effet, si LBA et la BNDE ont des modes de fonctionnement en adéquation avec les activités agricoles qu'elles soutiennent, il n'en est pas de même pour les autres structures en ce sens que les taux d'intérêt et la durée du crédit qu'elles proposent ne conviennent pas forcément aux particularités de l'activité agricole. En réalité, le producteur qui contracte un crédit de campagne ne peut procéder à la monétarisation de sa production qu'après récolte. Si les échéances de paiement sont définies mensuellement, il peut subvenir une inadéquation qui affecte l'opportunité de l'activité.

Toutefois, il reste avéré que ces systèmes financiers soutiennent la production agricole et la commercialisation. Dans ce but, un fonds de commercialisation de 5 milliards FCFA a été créé et logé

à La Banque Agricole (LBA) avec une forte contribution de structures comme la BNDE, Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM), LOCAFRIQUE (crédit-bail) pour ne citer que celles-là. Cependant, il convient de relever certaines limites parmi lesquelles la une couverture partielle du crédit de campagne par LBA, une durée trop courte du crédit agricole qui ne couvre pas la production en deux cycles ou la faiblesse des appuis financiers relatifs à l'acquisition de matériels agricoles.

1.3.6 Les structures d'appui conseil

Un dispositif technique d'accompagnement des producteurs intervient dans la production de riz à travers la formation, la diffusion de technologies, l'appui-conseil, etc. Ces acteurs jouent un rôle important dans l'amélioration de la production et de la productivité.

Au-delà des services déconcentrés et décentralisés du MAER que sont les DRDR, les principales sociétés de développement rural à caractère public appuyant la petite riziculture familiale sont les deux SAGI SODAGRI et SAED. Il s'y ajoute nombre d'ONG, de projets / programmes et structures plus ou moins spécialisées qui interviennent dans l'appui à la production et à la productivité.

Toutefois, ces structures sont très souvent sujettes à une insuffisance de ressources humaines et de moyens opérationnels pour une meilleure prise en charge des problématiques des partenaires producteurs. En effet, le service d'appui conseil doit, pour être performant, nécessairement répondre à des normes de présence et d'occupation du terrain afin de garantir un accompagnement de proximité susceptible de satisfaire la demande et de promouvoir le développement agricole et rural. La surface annuelle moyenne dédiée à la riziculture suivie par les structures d'appui conseil dans l'intervalle 2013 -2020 est seulement de 130 000 Ha sur un total de plus de 300 000 Ha.

1.3.7 Institutions d'assurance agricoles

La Compagnie Nationale d'Assurance Agricole du Sénégal (CNAAS), créée en 2011 avec une forte implication de l'Etat, constitue une véritable révolution dans la couverture des risques propres au secteur de l'agriculture. Elle propose un produit d'assurance agricole indexé sur les risques climatiques. Sa capacité effective de couverture des risques agricoles est chiffrée à 15 milliards² de francs FCFA par région. Une offre diversifiée de produits d'assurance agricole permet de couvrir l'ensemble des productions agricoles. Les producteurs adhèrent de plus en plus aux services de la CNAAS dont les effets bénéfiques sont notés progressivement.

1.3.8 Recherche agricole

Les principales structures de recherche agricole sont l'ISRA et AfricaRice. Elles ont développé une large gamme de variétés adaptées à toute les zones de production comme en atteste le catalogue y afférent avec une multitude de variétés homologuées.

Il s'y ajoute les Universités et Ecoles de formation agronomique qui développent des thématiques de recherche en réponse aux préoccupations de la riziculture.

1.4 Principales contraintes et perspectives du fonctionnement de la chaîne de valeur

La conformation actuelle de la riziculture au Sénégal révèle des faiblesses qui se situent à différents niveaux. Il ressort que les exploitations, acteurs principaux de la production rizicole, fonctionnent toujours suivant des modèles traditionnels avec une faible intégration des notions de rentabilité et de gestion des risques. Les indicateurs montrent ainsi un faible taux de remboursement du crédit et un non-renouvellement du matériel agricole.

Les principales contraintes de développement auxquelles est confrontée la riziculture au Sénégal peuvent être structurées autour des points suivants : (i) la vulnérabilité de la base productive ; (ii) l'insuffisance de la productivité ; (iii) la faiblesse du niveau de qualification des exploitants agricoles et le déficit de professionnalisme des producteurs, et (iv) la déficience dans la structuration de la filière

² Document PRACAS

conduisant à une vision cloisonnée des différents acteurs constitutifs des maillons de la chaîne de valeur Riz.

Plus particulièrement sur la riziculture irriguée, on peut citer les principales contraintes qui paraissent les plus déterminantes en termes d'impacts sur le revenu agricole :

- La gestion déficiente des aménagements,
- L'amenuisement du foncier du fait de la mauvaise gouvernance, conjuguée à l'impact du changement climatique qui freine l'application de modèles plus performants,
- Insuffisance du matériel agricole : la difficulté d'accès aux prestations pour les travaux de préparation du sol et de labour est souvent à la base d'un non-respect du calendrier agricole et expose souvent le riz à la réalité des facteurs abiotiques (froid, soleil),
- Cherté de l'accès à l'eau : la redevance hydraulique constitue environ 20% des charges de production (qui s'explique par le coût de l'électricité, l'état des aménagements, la logique de mise en œuvre de l'irrigation) surtout dans les zones où le cycle ne peut être bouclé sans irrigation d'appoint ou totale,
- Indisponibilité de semences en quantités nécessaires au moment opportun : cet aspect cause le décalage des cycles de production du fait de semis tardifs et au-delà de la baisse des rendements, perturbe le remboursement des crédits de campagne à date, ce qui complique le refinancement par la même banque du fait de l'irrégularité des paiements dus. De manière générale, il faut pointer la faiblesse du financement de la recherche agronomique au Sénégal et la prise en charge insuffisante des véritables besoins des producteurs, la lenteur dans l'expression des besoins pour la production de semences de pré base entre autres,
- Fragilité des producteurs de semences : les semenciers ont la particularité de produire, de stocker sur une longue période (jusqu'à la prochaine saison agricole) à leurs propres risques et de ne rentrer dans leurs fonds qu'après cession. Ce modèle ne correspond pas aux délais des crédits de campagne (3 à 4 mois) et contraint le producteur à reporter l'utilisation de potentiels actifs circulants à des moments où l'exploitation en a besoin. De plus, cette production de semences se fait sur les meilleures terres qui pourraient garantir une bonne production de riz marchand, commercialisable tout de suite après la récolte avec une contribution significative à la formation du revenu agricole annuel. Il arrive souvent que des producteurs soient en situation de soudure alors que leurs greniers sont remplis de semences dont le paiement ne se fera que beaucoup plus tard,
- Pertes post récolte : elles sont très importantes pouvant atteindre près de 30% des productions. Elles sont principalement dues (i) à la pression aviaire surtout en contre saison où souvent la culture du riz constitue le seul îlot de verdure dans une localité et devient ainsi le refuge de différents ravageurs, et (ii) aux mauvaises conditions de stockage du fait de l'insuffisance d'infrastructures dédiées à cet effet.

La nécessité d'une véritable transformation de l'agriculture devient indispensable au vu de ces constats. Cette mutation ne se fera pas sans une meilleure implication du secteur privé, une professionnalisation des exploitations familiales, une structuration organisationnelle adéquate avec le modèle de développement promu, et un environnement économique et financier plus dynamique.

La réflexion pourrait être développée autour des points suivants.

- Améliorer la gouvernance foncière avec la généralisation des Plans d’Occupation et d’Affectation des Sols (POAS) à travers un programme d’appui aux Collectivités Locales,
- Encourager la pratique de l’agriculture de précision avec une bonne identification de la Superficie Agricole Utile (SAU) des Exploitations Agricoles Familiales (EAF) et une planification cohérente des objectifs de production,
- Satisfaire la demande de semences certifiées avec une attention particulière pour les exigences des différentes strates de la toposéquence,
- Promouvoir des modèles technico-économiques résilients face aux changements climatiques,
- Procéder à la création / revitalisation d’aménagements hydroagricoles,
- Renforcer le partenariat public - privé suivant des modèles efficaces d’intégration et d’offres de services dans une logique d’innovation,
- Densifier le flux d’activités au niveau des EAF notamment pour l’augmentation de la Valeur Ajoutée Brute au sein de l’exploitation,
- Développer les canaux de commercialisation au niveau des différentes zones de production avec des mécanismes de financement innovants,
- Promouvoir la création d’emplois pour la jeune génération, du fait que la composition démographique du Sénégal fait état d’une population particulièrement jeune (70% des Sénégalais ont moins de 35 ans) surtout en milieu rural.

Tableau 3 : Analyse SWOT de la filière riz au Sénégal

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Une filière qui présente une dynamique de progression ➤ Un potentiel de croissance important (surface, rendement) ➤ Développement visible de la contractualisation entre les différents acteurs de la chaîne de valeur ➤ Une interprofession fonctionnelle, très active dans la définition des prix au niveau national et dans le plaidoyer ➤ Une disponibilité de variétés qui s’adaptent à tous les niveaux de la toposéquence et aux différents isohyètes ➤ Une dynamique organisationnelle appréciable 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Un prix trop élevé de l’eau qui impacte la compétitivité de la production ➤ Une riziculture qui reste sur un mode traditionnel ➤ Entretien insuffisant des périmètres aménagés ➤ Maîtrise technique limitée des producteurs ➤ Une productivité qui demeure globalement faible par rapport au potentiel ➤ Indisponibilité des services de mécanisation ➤ Faible taux de remboursement des crédits agricoles ➤ Filière semencière inefficace
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Volonté politique de progresser vers l’autosuffisance ➤ Des PTF qui restent engagés sur le financement des investissements 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Des importations encore très importantes qui concurrence la production nationale et pèse sur la balance des paiements

2 Présentation de la SAGI et de son positionnement dans la filière

2.1 Caractérisation de la SAGI

La zone d'intervention de la SODAGRI en 2014 est une zone d'environ 60 000 km² couvrant les régions administratives de Kolda, Sédhiou, Ziguinchor, Kédougou et Tambacounda, à l'exception du département de Bakel.

Le périmètre aménagé se situe dans le bassin de l'Anambé (à cheval entre les départements de Kolda et Vélingara en Haute Casamance). Il est d'une superficie globale de 5 000 Ha sur les 16 000 Ha potentiels. Il est réparti en cinq secteurs.

La SODAGRI encadre eux types de culture du riz sur son périmètre : le riz irrigué sur son périmètre aménagé de 5000 Ha et le riz pluvial sur près de 20 000 Ha (en 2020). Le périmètre irrigué a vu sa surface utilisée se réduire de plus de 20% entre 2018 et 2020 par manque d'entretien. Dans le cadre de la SODAGRI, les producteurs dépendent de la SAGI pour l'entretien et ne sont pas incités à assurer cette maintenance eux-mêmes. C'est une différence importante avec la SAED dans la vallée du fleuve Sénégal où les périmètres sont autogérés.

Le projet Tiers Sud de l'AFD qui démarre doit financer la réhabilitation de 1200 Ha.

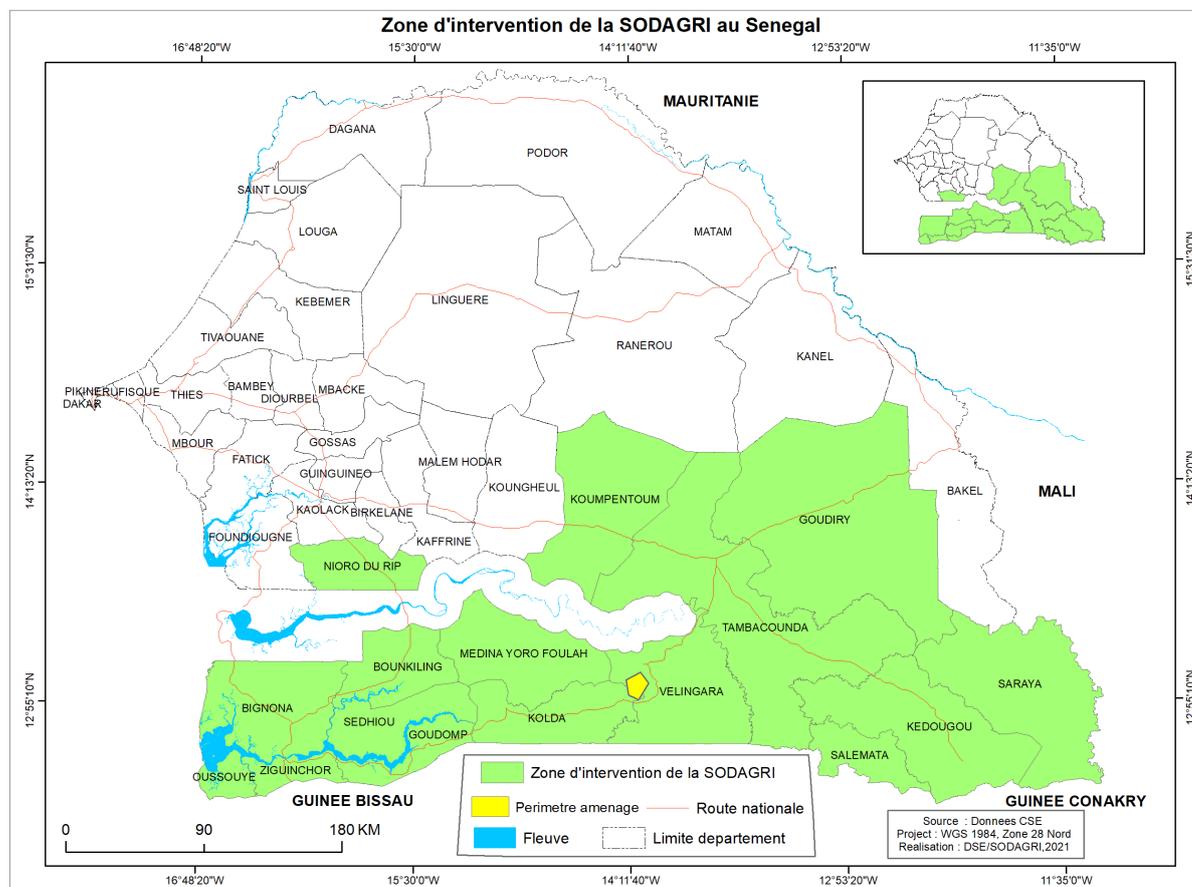
Le périmètre en pluvial encadré par la SODAGRI est variable d'une année sur l'autre, en fonction des moyens que la SAGI peut mobiliser (appui-conseil, intrants). Le fait est que les surfaces ont augmenté de 130% ces trois dernières années (de 87 000 à 194 Ha), portant la part de la production pluviale de la SODAGRI à 40% de la production nationale en 2020 (contre 33,5% pour l'irrigué ; 27% sont issus d'autres périmètres à travers le pays).

Le cadre d'intervention dans le bassin de l'Anambé s'articule autour des activités liées à l'eau qui définissent les usages de la ressources (agriculture, levage, pêche) avec une forte domination de la riziculture du fait du périmètre aménagé. Les principales spéculations pratiquées dans la zone d'intervention de la SODAGRI sont les suivantes : riz, maïs, arachide, coton, tomate.

L'aménagement hydroagricole du bassin de l'Anambé est basé sur le principe de la mobilisation des ressources en eau du complexe Kayanga - Anambé et sur leur utilisation pour l'irrigation des terres rizicoles dans la partie centrale.

Figure 2 : Carte de la zone d'intervention de la SODAGRI

(Une carte présentant les trois antennes de la SODAGRI se trouve en annexe)



2.2 Statuts, évolution des missions de la SAGI

La Société de Développement Agricole et Industriel (SODAGRI) a été créée en 1974 sous la forme d'une Société Anonyme à Participation Publique Majoritaire, avec comme objectif principal la promotion de projets agricoles, industriels et d'infrastructures à l'intérieur du territoire national sénégalais.

Comme pour la SAED dans la VFS, les principales interventions de la SODAGRI sont formalisées dans des lettres de missions et de programmes intérimaires, conformément aux politiques agricoles en vigueur au Sénégal. Elle est sous la tutelle technique du Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural (MAER) tout en disposant de son propre conseil d'administration composé du MAER, de la Société Nationale de Recouvrement, de la Direction du Service Parapublic et du Secrétariat Général de la Présidence de la République.

L'organisation de la SODAGRI est la suivante :

- Une Direction Générale chargée d'élaborer la stratégie, d'impulser les activités de développement agricole et de réorienter les interventions en fonction de la conformation de la Politique Agricole de l'État du Sénégal. Elle est composée d'une vingtaine d'agents,
- Une Direction Technique de près de soixante-dix agents dont la mission est d'opérationnaliser la stratégie et d'assurer la pleine conformité des missions de base avec le contexte local.

Le rôle de la SODAGRI est de promouvoir un développement agricole durable intégré dans toute sa zone d'intervention par l'exécution de différentes missions :

- Mission d’Agence de Développement Local ;
- Mission d’Agence d’Aménagements Hydroagricoles et d’appui à l’organisation de l’espace rural ;
- Mission d’Agence de Développement Agricole.

Les objectifs de la SODAGRI sont alignés sur ceux du MAER. Ils sont déclinés ainsi :

- **Sécurisation de la base productive et développement des infrastructures rurales :** réalisation / réhabilitation d’aménagements hydroagricoles, aménagement de vallées et bas-fonds, réalisation de forages, sécurisation de l’investissement privé, production de semences, réalisation de pistes de production ;
- **Augmentation de la production et valorisation des produits agricoles :** augmentation de la production céréalière en général et rizicole en particulier, développement de la filière horticole, modernisation du matériel agricole, accès à des intrants de qualité et acquisition de matériel agricole ;
- **Financement et accompagnement de la recherche, de l’appui conseil et de la formation agricole et rurale :** renforcement des capacités des acteurs, appui conseil, création d’une plateforme multi-acteurs, soutien au crédit rural, accompagnement et mutualisation des interventions ;
- **Coordination et pilotage stratégique**

Tableau 4 : récapitulatif des missions/activités SAGI

Missions	Présentation SODAGRI (document interne de mai 2011)	Activités correspondantes
Maitrise d’ouvrage déléguée	- Pilotage du développement rural intégré - Maîtrise d’ouvrage des infrastructures et des aménagements Hydroagricoles - Suivi-évaluation	- Contextualisation des politiques nationales - Aménagements hydroagricoles - Point focal du MAER
Maitrise d’œuvre des travaux	Réhabilitation de pistes et de vallées	Contrôle des travaux
Exploitation-maintenance des infrastructures hydroagricoles	Maintenance des aménagements structurants et collectifs	Maintenance des aménagements structurants et des infrastructures hydroagricoles
Gestion de la ressource eau	Gestion de l’eau	- Suivi des barrages - Définition de la maille hydraulique - Définition de la redevance en eau
Attribution du foncier (Agriculture Familiale)	<i>Via mission d’appui à l’organisation de l’espace rural</i>	Préparer l’audit foncier et assister les collectivités territoriales dans la gestion de l’assiette foncière
Planification cultures	<i>Non cité</i>	Couverture des besoins en intrants et matériels agricoles
Appui-conseil à la mise en valeur agricole	Appui conseil et formation des producteurs	- Structuration et professionnalisation des producteurs - Mise en œuvre de plans de formation - Facilitation de l’accès au crédit

Missions	Présentation SODAGRI (document interne de mai 2011)	Activités correspondantes
		<ul style="list-style-type: none"> - Intermédiation - Suivi des cultures - Mise en place de chaînes de valeur viables
Filières amont (intrants et équipements/matériels)	<i>Via mission de développement local et agricole</i>	
Filières aval (collecte, conditionnement, transformation, distribution)		
Appui aux collectivités locales	<i>Via mission d'appui à l'organisation de l'espace rural</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Définition de l'assiette foncière - Elaboration de plans d'occupation et d'affectation des sols - Elaboration de système d'informations foncières - Tenue d'un registre foncier - Elaboration de charte du domaine irrigué

Sources : Diagnostic institutionnel COSTEA, Présentation SODAGRI (document interne de mai 2011)

2.3 La SAGI dans la filière

2.3.1 Contraintes

Les principales contraintes de la SODAGRI peuvent être résumées comme suit :

DOMAINES	CONTRAINTES
Pilotage du développement rural intégré	<ul style="list-style-type: none"> • Lenteur dans la mobilisation des engagements financiers ; • Faiblesse du budget d'investissements dont la conséquence est une dépendance à l'intervention de la structure et à l'arbitrage budgétaire national ; • Faiblesse de l'implication des Collectivités territoriales ;
Maîtrise d'ouvrage des infrastructures et des aménagements Hydroagricoles	<ul style="list-style-type: none"> • Lenteur dans les procédures de passation de marchés ; • Processus de rétrocession des Infrastructures et Aménagements Hydro Agricoles ;
Maintenance des aménagements structurants et collectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Irrégularité de la maintenance des Infrastructures Hydro Agricoles ; • Difficultés de mobilisation des fonds ;
Gestion de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> • Co-gestion de l'eau entre la structure et les acteurs ; • Prélèvements non contrôlés ; • Envasement / Enherbement progressif des réservoirs ; • Mauvaises pratiques observées dans l'irrigation ;
Appui-conseil et formation des producteurs	<ul style="list-style-type: none"> • Faible capacité de déploiement du personnel sur le terrain ; • Difficultés de déplacement des agents du fait du déficit de moyens logistiques ;

2.3.2 Enjeux et perspectives

- Meilleure couverture des zones de production : la SODAGRI doit développer son service d'appui-conseil de proximité à travers le renforcement quantitatif du personnel d'appui. Il faudra également renforcer les capacités des organisations de producteurs pour atteindre un niveau de structuration qui permettra d'opérationnaliser de manière efficiente « l'effet entonnoir » pour un meilleur accès à l'information stratégique.
- Mise au point de nouveaux outils d'appui-conseil, en phase avec l'évolution des besoins des exploitations. Il est avéré que l'appui-conseil constitue un intrant essentiel car il vise une augmentation directe de la productivité à travers la formation des producteurs et des élus locaux. La SODAGRI prévoit d'intégrer par exemple des outils d'appui pour l'information climatique, la gestion des terroirs et l'assiette foncière et le géoréférencement des terres.
- Renforcement de la viabilité des CV dans une approche plus localisée : amélioration de la transformation par un meilleur maillage territorial des rizeries en relation avec les pôles de production, encouragement de la consommation de riz local, renforcement de la dynamique organisationnelle
- Généralisation de l'accès au crédit : les producteurs du système pluvial, du fait de leur totale dépendance à l'hivernage, ne présentent pas le meilleur profil pour les institutions financières. Un plan de couverture globale par l'assurance agricole et l'adaptation du crédit des mutuelles à l'agriculture permettra de leur donner accès à des outils de financements de campagne.
- Suppression de la prime fixe d'électricité : dans une logique de réduction des charges de production, l'État du Sénégal a prévu la suppression de la prime fixe. Un plaidoyer sera élaboré afin de poursuivre la sensibilisation des parties prenantes en vue d'une mise en œuvre effective de cette directive.
- Renforcement institutionnel des SAGI et des structures de recherche agricole et agroalimentaire : il s'agira de (i) doter les SAGI des moyens financiers (fonctionnement et investissements) suffisants pour qu'elles puissent remplir pleinement leurs missions, et (ii) encourager la collaboration avec les SAR Françaises sur des problématiques spécifiques dans la perspective d'accroître la compétitivité de l'Agriculture Sénégalaise.
- Atteinte de l'autosuffisance en riz au Sénégal en 2023.

Annexe

Carte de la zone d'intervention de la SODAGRI avec ses trois antennes sous-régionales (2017)

